



Direction de la santé

Référence rapport :

Date du contrôle :

Heure du contrôle :

Administration en charge du contrôle :
SECUALIM / ADA / ASV

Destinataire :

Check-liste de contrôle: Additifs alimentaires contrôle de base v1

Explications sur le système d'appréciation:

pondération: importance allouée au critère par l'autorité compétente
conformité: C (conforme) non applicable, non observé, non contrôlé = 0,
ncm (non conformité mineure) = 5,
NCM (non conformité majeure) = 10,
WC = \sum de toutes les pondérations x 10
% de conformité pondérée = $(1 - ((\sum (\text{Pondération} \times \text{Etat de conformité})) : \text{WC})) \times 100$

Pondération	C	ncm	NCM	n.applic observé n. contrôlé
-------------	---	-----	-----	------------------------------------

Etiquetage des additifs

Règlement CE N° 1333/2008 additifs alimentaires Rgl. (CE) n°1333/2008 art. 21§1

10 Les informations obligatoires doivent être bien visibles, clairement lisibles et indélébiles et libellées en des termes facilement compréhensibles.

6				
---	--	--	--	--

Règlement CE N° 1333/2008 additifs alimentaires Rgl. (CE) n°1333/2008 art. 22§1.i

20 L'étiquetage doit comporter la DLC ou DDM.

3				
---	--	--	--	--

Règlement CE N° 1333/2008 additifs alimentaires Rgl. (CE) n°1333/2008 art. 22§1.b

30 Est-ce que l'étiquetage d'additif alimentaire ou d'un pré-mélange comporte une mention indiquant un usage est destiné à la consommation humaine ?
-« pour denrées alimentaires », ou
-« pour denrées alimentaires, utilisation limitée », ou
-une indication plus précise de l'usage alimentaire auquel l'additif est destiné

6				
---	--	--	--	--

Utilisation des additifs

Règlement CE N° 1333/2008 additifs alimentaires Rgl. (CE) n°1333/2008 art. 4§1 et 5

40 Est-ce que l'exploitant alimentaire vérifie si les additifs alimentaires utilisés sont autorisés pour la denrée alimentaire en question?

3				
---	--	--	--	--

Règlement CE N° 1333/2008 additifs alimentaires Rgl. (CE) n°1333/2008 art. 4§1 et 5

50 Est-ce que l'exploitant alimentaire vérifie si les teneurs d'additifs alimentaires utilisées ne dépassent pas les limites maximales autorisées pour la denrée alimentaire en question?

3				
---	--	--	--	--

Remarques:

Lors de l'inspection les personnes suivantes étaient présentes :

SECUALIM / ADA / ASV :

Entreprise contrôlé

Des échantillons ont été prélevés en cours d'inspection :

Oui

Non

Agent de contrôle :

Personne contrôlée :

Version non-officielle